



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 novembre 2019 à LEMMES
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 31 octobre 2019

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : KORKMAZ Ozlay, GILSON Bernard, GUERMEUR Michèle, WATRIN Frédéric, PETTAZZONI Alfred, BRY Hubert.

Etaient remplacés : Alain HENRIONNET par Marie-Noëlle BRIZION, Patrick THUGNET par Jean-Paul BODEUX, Hubert BRY par Cédric STENOU.

Absents : WATRIN Laurent, TOUSSAINT Francis, PIERRON Patrick, THUGNET Patrick, Alain HENRIONNET, MARSAUX Arnaud, MARTIN Philippe, BAI Denis.

Pouvoirs : Bernard GILSON à Claude REALE, Michèle GUERMEUR à Jean-Claude DUMONT, Frédéric WATRIN à Romuald LEPRINCE, Alfred PETTAZZONI à Serge NAHANT.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Accueil par Monsieur CORVISIER, Maire de LEMMES, dans la nouvelle salle des fêtes de la commune, qui vient d'être terminée récemment.

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Intervention de Madame Cathy MOUGENOT, responsable de l'ADA de Verdun :

- *Rappel des règles et contraintes en matière de publicité dans les communes*
- *Information sur l'assistance technique proposée par le Conseil Départemental aux Communes*

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Monsieur Hervé CORVISIER** a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1- Administration générale – RH

- **Suppression de postes suite à la modification temps travail d'agents et d'une promotion interne :**

- **Attaché territorial 35/35^{ème} suite recrutement d'un agent au grade de rédacteur pour le poste chargé de mission tourisme et communication**
- **Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} suite promotion interne de l'agent**
- **Adjoint d'animation 3.92/35ème : périscolaire DIEUE reprise des heures par un autre agent**
- **Adjoint d'animation 4.31/35ème : périscolaire BELRUPT ajustement temps travail d'un agent**
- **Adjoint technique 27.45/35ème : pôle enfance DIEUE passage à temps plein d'un agent suite arrêt contrat aidé**
- **Adjoint technique 16.83/35ème : pôle enfance DUGNY et école de musique ajustement temps travail d'un agent.**

Serge NAHANT rappelle que lors du dernier conseil communautaire un certain nombre de postes ont été créés, et qu'il convient désormais de procéder aux suppressions de postes devenus vacants, suite à l'avis favorable du Comité technique du 10 octobre.

- **Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2019, suite avis Comité technique du 10 octobre 2019.**

Serge NAHANT propose dans la continuité du point précédent de procéder à l'approbation du tableau des effectifs qui reprend les évolutions de postes depuis 1 an. Il fait remarquer que la Communauté de commune emploie environ 100 agents ce qui représente près de 65 équivalents temps plein (hors chantiers d'insertion).

- **Proposition d'adhésion à un contrat collectif mutuelle santé à adhésion individuelle et facultative pour les agents de la collectivité, sans participation de la Communauté de communes.**

Le Président indique que suite à la demande des représentants du personnel au Comité Technique, plusieurs mutuelles santé ont été reçues pour négocier des tarifs de groupe. Il ajoute que le comité technique du 12 novembre 2019 propose d'adhérer au contrat de groupe proposé par ACORIS, il rappelle qu'il n'y a pas d'engagement financier pour la collectivité et que l'adhésion à cette mutuelle reste facultative pour les agents.

- **Chantiers d'insertion : adhésion au dispositif « Professionnel Insertion par l'Activité Economique » proposé par l'Etat et le Département pour 7 structures du Nord Meusien.**

Le Président précise que l'Etat et le Département proposent la mutualisation d'un poste de professionnel insertion pour 7 structures afin de faciliter les relations entre les agents en insertion et les entreprises notamment dans le cadre des périodes d'immersion. Il précise

que le coût pour notre Codecom s'élèvera à environ 1 400 € par an pour une intervention d'1/2 journée par semaine.

- **Décision modificative budget annexe zone de VILLERS.**

Le Président indique qu'il s'agit du poste de tonte pour la zone de VILLERS, notamment au niveau de la réserve incendie.

Le Président propose avant de passer aux points suivants de faire un point d'étape au 31 octobre 2019 sur le budget de fonctionnement 2019. Il donne la parole au Directeur Général. (Voir tableau joint en annexe).

2- Cohésion sociale

- **Ecole de musique : bilan des inscriptions, et volume horaire des professeurs. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique pour 9.92/20^{ème} et suppression poste de 5.08/20^{ème} suite augmentation nombre d'heures de cours d'un agent. Augmentation du temps d'activité accessoire du professeur de saxophone suite à l'augmentation du nombre d'heures de cours.**

Catherine COLLINET-JUNG indique que la commission cohésion sociale s'est réunie le 7 novembre et a étudié le bilan des inscriptions et le volume horaire de l'école de musique.

Elle précise qu'au regard des inscriptions 2019/2020 notamment pour la batterie et le saxophone, il convient d'ajuster les heures de travail effectives des professeurs de musique concernés.

Elle ajoute que le volume horaire global reste dans l'enveloppe de 51 heures. A savoir les heures fixées à 41.50 heures par semaine par la Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue auxquelles s'ajoutent les 9,50 heures par semaine décidées par le conseil communautaire actuel dans le cadre de l'extension de l'éveil musical à l'ensemble des écoles.

Concernant l'école de musique elle propose de voter pour 2020 une demande de subvention de 15 000 € auprès du Conseil départemental comme voté en 2019, même si le montant perçu était d'environ 11 000 €. Elle justifie le maintien de la demande à 15 000 € par l'augmentation de la fréquentation des élèves.

- **Arcature : demande de subvention 2020 auprès du Conseil départemental**

Catherine COLLINET-JUNG propose le maintien pour 2020 de la demande de subvention de 4 000 € auprès du Conseil départemental comme en 2019. Elle rappelle que la programmation ARCATURE comprend la programmation directe de la Codecom notamment à l'église fortifiée de DUGNY et à l'église de GENICOURT, mais également le soutien aux communes pour la programmation de spectacles amateurs ou professionnels.

- **Spectacles amateurs : renouvellement participation Codecom année 2020**

Dans le cadre de cette programmation de spectacles amateurs en collaboration avec les communes, Catherine COLLINET-JUNG propose le maintien de la participation de la Codecom à hauteur de 225 € par spectacle. Elle propose de passer le nombre de spectacle maximum à 10 au lieu de 8 pour l'année 2020, aucune programmation de spectacles professionnels dans les communes n'ayant pu être mise en place.

- **Subventions exceptionnelles pour l'association Traditions Meusiennes dans le cadre de la manifestation de la fête du four des 31 août et 1^{er} septembre 2019 et pour les sapeurs pompiers de SOUILLY.**

Freddie SERRE indique que l'association Traditions Meusiennes attendait une subvention exceptionnelle de 3 500 € du Conseil départemental pour la réalisation de sa manifestation de la fête du four, mais qu'elle n'a obtenu que 1 500 €. Elle rappelle que lors de l'attribution des subventions aux associations pour 2019, il avait été décidé de ne pas donner de subvention pour événement exceptionnel à Traditions Meusiennes dans l'attente de la réponse du Conseil départemental. Elle ajoute que le reliquat du budget 2019 pour les subventions aux associations de la Codecom est de 1750 €, aussi elle propose d'octroyer 1 450 € à Traditions Meusiennes et 300 € aux sapeurs pompiers de SOUILLY qui viennent de demander une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un drapeau de cérémonie.

Freddie SERRE indique par ailleurs que lors du Conseil d'Administration du collège, la classe orchestre a été évoquée, et qu'il a été indiqué que le nombre d'élèves avait augmenté de 15 à 20 notamment par le lien avec l'école de musique. Le Président précise également que le collège bénéficie du prêt d'un nombre important d'instruments par un particulier de VERDUN, ce qui permet également le maintien de cette section unique en Meuse.

3- PATRIMOINE

- **Mise à jour du règlement d'intervention voirie : précision sur la définition du rabotage et de la signalisation horizontale.**

Gérard BUYS indique que la commission patrimoine s'est réunie fin octobre et propose de préciser dans le règlement d'intervention voirie que le rabotage s'entend sur 6 centimètres d'épaisseur maximum. Il ajoute que pour la reprise du marquage la commission propose qu'il soit précisé que seul le marquage horizontal existant sera repris, ce qui signifie que l'enlèvement et la réinstallation des équipements amovibles restent du ressort des communes.

Concernant la viabilité hivernale, Gérard BUYS indique que les conventions avec Messieurs GAASCH et LEGER ont été renouvelées, et qu'un distributeur de sel a été acheté par la Codecom pour équiper Monsieur GAASCH afin qu'il puisse intervenir sur les communes situées sur la vallée de la Meuse.

Concernant le marché ECF 2019, Gérard BUYS indique que le marché est terminé, hormis le marquage au sol qui sera réalisé dès que les conditions climatiques le permettront.

Concernant la réfection des ouvrages d'art d'OSCHES et VADELAINCOURT, Gérard BUYS indique que les ordres de service ont été lancés au 12 novembre et que les travaux sont en cours pour 3 semaines/1 mois en fonction des conditions climatiques.

- **OPAH – abondements intercommunaux pour 6 dossiers : 2 dossiers à DUGNY sur Meuse, 1 dossier à GENICOURT sur Meuse, 1 dossier à DIEUE sur Meuse, 1 dossier à VILLERS sur Meuse et 1 dossier à LES SOUHESMES-RAMPONT.**

Présentation des dossiers par Luigi FORNITO.

- **Proposition de mise à jour du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Meuse.**

Luigi FORNITO indique que la Codecom a été saisie par le Préfet pour émettre un avis sur le projet de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Meuse.

Il indique que ce schéma recense les aires d'accueil de grand passage (plus de 50 caravanes), les aires d'accueil de petit passage (moins de 50 caravanes) et les terrains familiaux.

Concernant les aires d'accueil de grand passage, il précise qu'aucune commune de notre Codecom n'est recensée. Concernant les aires d'accueil de petit passage, il indique que les villages de BENOITE-VAUX et LES SOUHESMES sont recensés. Il propose pour LES SOUHESMES de demander que cette aire soit exclue du schéma, l'utilisation du site ayant été ponctuelle et unique en 2016.

Concernant les terrains familiaux, Luigi FORNITO indique que DUGNY et ANCEMONT sont recensés dans le projet de schéma. Il propose de demander l'exclusion de ces terrains familiaux, le projet de DUGNY ayant été abandonné suite au relogement de la famille concernée, et pour ANCEMONT il indique que suite au départ des familles, le besoin d'un terrain familial a cessé.

- **Immeuble 1 rue du bief à DIEUE sur Meuse : changement de destination pour remise en location habitat du rez-de chaussée.**

Concernant l'immeuble situé 1 rue du bief à DIEUE sur Meuse, Luigi FORNITO rappelle qu'une agence immobilière avait été missionnée pour vendre le bâtiment il y a environ un an. Il indique qu'aucune offre n'a été émise, même après la baisse du prix de vente.

Il ajoute que la commission patrimoine propose de remettre en location le logement situé à l'étage et de procéder à la création d'un logement au rez-de-chaussée pour mise en location également.

Il précise que le logement sera d'environ 110 m² et propose que les travaux soient réalisés en grande partie en régie par la 2^{ème} équipe d'insertion.

4- DEVELOPPEMENT – ECONOMIE

- **Zone des SOUHESMES : proposition de prise en charge des frais de géomètre pour les différents porteurs de projets.**

Concernant la zone DES SOUHESMES, Daniel SANZEY indique que le Bureau propose la prise en charge des frais de géomètre par la Codecom pour les dossiers qui nécessitent une marge de négociation avec les acquéreurs potentiels.

- **Dispositif d'aides aux entreprises : approbation de la convention établie par la Région Grand Est pour le financement complémentaire des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises.**

Daniel SANZEY indique que le dispositif d'aides aux entreprises pour notre Codecom a été approuvé par la Région le 27 septembre 2019. Il propose donc de valider notre règlement d'intervention.

- **Dispositif d'aides aux entreprises : proposition d'attribution d'une aide pour le projet de restructuration du salon de coiffure de DIEUE sur Meuse.**

Daniel DANZEY propose dans le cadre de ce dispositif d'aide aux entreprises d'octroyer une aide de 20% au projet de réfection de la façade du salon de coiffure de DIEUE, soit 2751 € d'aide.

- **Zone entre deux haies : proposition d'acquisition d'un terrain de 963 m² détenu par un propriétaire privé sur la zone.**

Daniel SANZEY rappelle qu'une bande de terrain est encore détenue en indivision par deux particuliers sur la zone entre deux haies. Après négociation, les propriétaires proposent 6€/m² comme prix de vente. Au regard du prix proposé et de l'intérêt pour la Codecom d'acquérir le terrain, Daniel SANZEY propose de valider ce prix.

- **Zone entre deux haies : attribution du marché de maîtrise d'œuvre.**

Daniel SANZEY indique qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à BEREST jugé mieux disant au regard des critères, pour un montant d'un peu plus de 72 000 € HT.

- **Site SARAP : renouvellement de la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL pour 5 ans.**

Daniel SANZEY indique que la convention qui lie la Codecom à l'EPFL arrive à échéance au 31 décembre, et propose de la renouveler pour 5 ans sur les mêmes bases.

A titre d'information il indique que l'EPFL a retenu BEREST comme maître d'œuvre. Il ajoute que l'EPFL négocie l'acquisition des différents immeubles avec les propriétaires, pour une signature à la fin du 1^{er} trimestre 2020. Il précise en termes de calendrier que les premiers travaux devraient démarrer pour l'EPFL fin 2020 et que la CODECOM devrait pouvoir déposer son permis de construire fin 2020.

Concernant la vélo-route voie-verte, Daniel SANZEY indique que le marché de maîtrise d'œuvre devrait être lancé pour la fin novembre.

- **Déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Codecom (2018-2023) par la société LOSANGE, missionnée par le Région : signature d'une convention de financement aux dépenses d'investissement avec la Région Grand Est sur la base de 4 549 prises, soit 227 450 € répartis sur 5 ans.**

Le Président indique que la Région propose une convention de financement sur 5 ans à compter de 2019 ou sur 4 ans à compter de 2020.

Cependant au regard du retard pris par la société LOSANGE, il propose de négocier avec la Région pour une prise en charge financière sur 5 ans mais à compter de 2020, ou à défaut sur 4 ans à compter de 2020.

5- SCOLAIRE – ENFANCE – JEUNESSE

- **Signature d'une Convention cadre Territoire Globale (CTG) avec la CAF pour la période 2019-2022 en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).**

Karine HELMINGER indique que les deux anciennes Codecom disposaient d'un Contrat Enfance jeunesse avec la CAF, et que ceux-ci arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

Elle rappelle que les CEJ permettent le financement de nombreuses actions liées à l'enfance pour un montant d'environ 350 000 €/an, hors prestations de services.

Elle précise que les CEJ n'existent plus à compter de 2020 et sont remplacés par une Convention Territoriale Globale qui reprend l'ensemble des éléments des CEJ et intègre d'autres prestations dans le domaine de l'insertion, de l'habitat notamment.

Elle ajoute que la CAF propose la signature dès cette année d'un CTG mais avec une phase transitoire en 2020 qui permettra de compléter les actions finançables par le nouveau dispositif suite à l'établissement de diagnostics complémentaires.

- **Etude de faisabilité pour un futur multi-accueil sur le secteur Voie-Sacrée : attribution du marché.**

Le Président indique que suite à la mise en concurrence deux cabinets ont répondu. Il propose d'attribuer le marché au cabinet qui prévoit le rendu de l'étude au plus tôt, sachant que l'étude devrait être subventionnée à plus de 50%.

- **SOUILLY : proposition d'achat d'un terrain mitoyen au groupe scolaire d'une superficie d'environ 851 m² au prix de 22 000 €.**

Le Président indique que suite à négociation le vendeur du terrain contigu à l'école de SOUILLY propose un prix de vente à 22 000 €. Au regard de l'intérêt pour la Codecom d'acquiescer ce terrain, il propose de valider le prix. Il rappelle par ailleurs, que la Commune de SOUILLY s'est engagée à enlever les gravats et les tôles fibro qui restent sur le terrain.

Le Président fait part aux membres du Conseil du courrier reçu par la Région Grand Est relatif au futur marché transport scolaire et demande aux maires de transmettre leurs observations au plus vite notamment sur le nombre de dessertes à assurer sur leur commune afin de répondre comme demandé pour le 29 novembre 2019.

6- Environnement

- **SM3A – renouvellement adhésion au syndicat**

Christian MAURER indique que le SM3A avait été créé initialement pour 10 ans, mais qu'au regard des opérations en cours notamment, il est préconisé de reconduire sa durée pour une durée indéterminée.

7- Questions diverses

Daniel SANZEY propose d'ouvrir la réflexion sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) au niveau de la Codecom pour la Codecom et les communes intéressées.

Le Président propose afin d'étudier plus en détail les besoins de chacun et modalités de mise en œuvre, notamment en moyens humains, de ce projet de revoir ce point lors d'une prochaine commission économie.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE SUPPRIMER les postes ci-dessous au 1^{er} novembre 2019 :

- Attaché territorial, catégorie A, poste à 35/35^{ème} ;
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, poste à 35/35^{ème} ;
- Adjoint d'animation, catégorie C, poste à 3,92/35^{ème} ;
- Adjoint d'animation, catégorie C, poste à 4,31/35^{ème} ;
- Adjoint technique, catégorie C, poste à 27.45/35^{ème} ;
- Adjoint technique, catégorie C, poste à 16,83/35^{ème} ;

2° D'AUTORISER le Président à procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

D'APPROUVER le tableau des effectifs joint en annexe à compter du 1^{er} novembre 2019 ;

ECOLE DE MUSIQUE - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE CREER un poste d'assistant d'enseignement artistique de 9.92/20^{ème}

2° DE SUPPRIMER un poste d'assistant d'enseignement artistique de 5.08/20^{ème} ;

2° DE CHARGER le Président de :

- *Signer tous les documents relatifs à cette création*
- *Ouvrir les crédits budgétaires correspondants.*

MUTUELLE SANTE - ADHESION A UN CONTRAT DE GROUPE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ADHERER au contrat de groupe proposé par ACORIS Mutuelles pour la mutuelle santé des agents,

2° DE LA NON PARTICIPATION financière de la Communauté de communes à la mutuelle santé des agents,

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

INSERTION - ADHESION AU DISPOSITIF
« PROFESSIONNEL INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE PARTICIPER au poste professionnel IAE à raison de 3,5 heures par semaine, soit 10% d'un équivalent temps plein.

2° DE SIGNER avec le GESAM une convention d'un an renouvelable pour la mise à disposition du professionnel IAE.

3° D'ADHERER au GESAM.

4° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

BUDGET ANNEXE ZONE DE VILLERS - DECISION MODIFICATIVE

1° D'APPROUVER la décision modificative telle que présentée dans le tableau annexe ci-joint,

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette décision

ARCATURE - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1 / DE SOLLICITER, pour l'année 2020, une subvention de 4 000 € auprès du Conseil Départemental de la Meuse, dans le cadre des activités qui vont être organisées par le centre culturel ARCATURE,

2 / DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

PARTICIPATION CODECOM - SPECTACLES CO-ORGANISES PAR LES COMMUNES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ACCEPTER le versement de la somme de 225 € par spectacle au titre de l'année 2020 et dans la limite de 10 spectacles, soit de 2 250 € maximum pour l'année.

2° DE CHARGER le Président de signer une convention pour chaque représentation.

ECOLE DE MUSIQUE - ACTIVITE ACCESSOIRE D'UN INTERVENANT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer les cours de saxophone au sein de l'école de musique pour l'année 2020 à raison de 7.50/20^{ème} par semaine,

2° DE FIXER la rémunération de l'intéressé au grade d'assistant d'enseignement artistique-échelon 4, soit 10.88 €/heure.

3° D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - TRADITIONS MEUSIENNES - SAPEURS POMPIERS SOUILLY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 450 € à l'association Traditions Meusiennes pour l'organisation des 30 ans de la fête du four les 31 août et 1^{er} septembre 2019 ;

2° D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 300 € à l'amicale des sapeurs pompiers de SOUILLY pour l'achat d'un drapeau ;

3° D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

PATRIMOINE - MISE A JOUR DU REGLEMENT D'INTERVENTION VOIRIE - V2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER la mise à jour V2 du règlement d'aménagement et d'entretien de la voirie définissant le cadre d'intervention de la communauté de communes, tel qu'annexé à la présente.

2° DE CHARGER le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération.

OPAH - ABONDEMENTS INTERCOMMUNAUX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

D'APPROUVER les abondements intercommunaux suivants :

- *Mme, domiciliée à VILLERS sur Meuse, abondement intercommunal PO « modeste précarité énergétique » pour un montant de 1 297.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*
- *Mme, domiciliée à LES SOUHESMES-RAMPONT, abondement intercommunal PO « très modeste précarité énergétique » pour un montant de 2 000.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*
- *Mme, domiciliée à DUGNY sur Meuse, abondement intercommunal PO « très modeste précarité énergétique » pour un montant de 1 812.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*
- *Mme, domiciliée à DUGNY sur Meuse, abondement intercommunal PO « très modeste précarité énergétique » pour un montant de 2 000.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*
- *Mme, domiciliée à DIEUE sur Meuse, abondement intercommunal PO « très modeste précarité énergétique » pour un montant de 760.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*
- *Mme, domiciliée à GENICOURT, abondement intercommunal PO « très modeste autonomie » pour un montant de 778.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*

PATRIMOINE - APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Meuse pour la période 2019-2025, sous réserve de prise en compte des modifications suivantes :

- Suppression de la commune de LES SOUHESMES-RAMPONT des communes impactée par le petit passage ;
- Suppression du projet de création d'un terrain familial à DUGNY pour 2 familles ;
- Suppression du projet de création d'un terrain familial à ANCEMONT pour 4 familles ;

2° DE CHARGER le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération.

PATRIMOINE - 1 RUE DU BIEF A DIEUE –

TRANSFORMATION USAGE RDC POUR LOCATION EN LOGEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER la transformation d'usage du rez-de-chaussée de l'immeuble situé 1 rue du Bief à DIEUE sur Meuse pour la création d'un logement d'habitation.

2° DE CHARGER le Président de procéder aux formalités nécessaires à cette transformation d'usage et plus généralement à l'exécution de la présente délibération.

REGLEMENT D'INTERVENTION ECONOMIQUE - APPROBATION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER le Règlement d'intervention économique de la Communauté de communes ;

2° D'AUTORISER le Président à signer avec la Région Grand Est la convention de financement complémentaire dans le champ des aides aux entreprises ;

3° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

REGLEMENT D'INTERVENTION ECONOMIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil

DECIDE

1° D'ATTRIBUER une subvention de **2 751.60 € HT** à « un temps pour soi » à DIEUE sur Meuse;

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ZONE ENTRE DEUX HAIES - ACHAT D'UNE PARCELLE DE 963 M²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ACQUERIR un terrain de 963 m² situé ZN 15 sur la zone Entre Deux Haies à DIEUE sur Meuse au prix de 6€/m².

2° DE DONNER pouvoir au Président d'acquérir cette parcelle.

3° DE PRENDRE en charge les frais d'acquisition de cette parcelle.

4° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à l'acquisition de ce terrain et à la mise en œuvre de la présente délibération.

ZONE DES SOUHESMES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GEOMETRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil

DECIDE

1° DE DONNER MANDAT au Président d'accepter la prise en charge des frais de géomètre par la Communauté de Communes en fonction des projets, afin de favoriser les implantations sur la zone des SOUHESMES.

2° DE CHARGER le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération.

ZONE ENTRE DEUX HAIES - ATTRIBUTION MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone entre deux haies de DIEUE sur Meuse à BEREST LORRAINE pour un montant de 72 371 € HT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

3° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SARAP - RENOUELEMENT CONVENTION EPFL – 2020/2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER la nouvelle convention de maîtrise foncière opérationnelle pour la requalification de la friche industrielle SARAP/ANTHEA à ANCEMONT,

2° D'AUTORISER le Président à signer la convention,

3° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

FIBRE - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER la convention de financement avec la Région Grand Est pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit sur les 7 départements du Grand Est (LOSANGE),

2° D'AUTORISER le Président à signer une convention pour 4 ans à compter de 2020, avec un versement de 25% par an, soit 56 862.50 € par an.

3° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN A SOUILLY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ACQUERIR un terrain d'environ 851 m² contigu au groupe scolaire de SOUILLY, situé 10 route de Récourt et cadastré ZH 89, au prix de 22 000 €, tous frais en sus ;

2° D'AUTORISER le Président à signer l'acte d'acquisition du terrain ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

ECOLE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil,

DECIDE

1) DE SOLLICITER, pour l'année 2020, une demande de subvention de 15 000 € auprès du Conseil Départemental de la Meuse, dans le cadre des activités de l'école de musique,

2) DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'AUTORISER à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

SM3A - MODIFICATION STATUTS

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'APPROUVER la modification de l'article 5 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement de l'aire et de ses affluents afin de prévoir que le syndicat est créé pour une durée illimitée;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

ENFANCE - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2019-2022

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à signer une convention territoriale globale de services aux familles pour les années 2019 à 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse ;

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

ENFANCE - PROJET DE CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL - ATTRIBUTION ETUDE FAISABILITE

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché au cabinet A3 PARTENAIRES pour un montant de 10 100 € HT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché et toutes pièces qui s'y rattachent ;

3° D'AUTORISER le président à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental et auprès de l'Etat au titre du programme DETR.

4° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

**ENFANCE - PROJET DE CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL - DEMANDE DE SUBVENTION –
ETUDE FAISABILITE**

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour 50% du coût de l'étude ;

2° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention au titre des concours financiers de l'Etat pour 30% du coût de l'étude ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

3° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h15.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
H. CORVISIER

TABLEAU DES EFFECTIFS – CODECOM Val de Meuse Voie Sacrée – 1^{er} novembre 2019

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire)	ETP
Filière administrative		15	14	3		13,16
Attaché principal	A	1	1			1
Attaché	A	6	5		Article 3-3 al.2 loi n°84-53	5
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1			1
Rédacteur	B	2	2	1		1,5
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2			2
Adjoint administratif	C	2	2	1	Article 3-3 al.5 loi n°84-53	1,66
Filière technique		22	22	19		11,44
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2			2
Technicien principal 2ème classe	B	0	0			0
Agent de maîtrise	C	2	2	1		1,14
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	7	7	7		4,72
Adjoint technique	C	13	13	11	Article 3-3 al.5 loi n°84-53	5,58
Filière animation		43	43	33		24,05
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1			1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	12	12	7		8,97
Adjoint d'animation	C	30	30	26	Article 3-3 al.5 loi n°84-53	15,08
Filière sanitaire et sociale		15	15	6		13,31
Auxiliaire puéricultrice principal 2ème classe	C	0	0			0
Auxiliaire puéricultrice 1ère classe	C	2	2			2
Auxiliaire puéricultrice	C	2	2			2
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	1	1			1
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	1	1			1
ATSEM Principal de 2ème classe	C	3	3	3		2,08
ATSEM principal de 1ère classe	C	6	6	3		5,24
Filière culturelle		5	5	4		2,94
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	2	2	1		1,70
Assistant d'enseignement artistique principal 1è cl	B	0	0	0		0,00
Assistant d'enseignement artistique	B	3	3	3		1,24
TOTAL		100	99	65		64,90

55154 Code INSEE	VAL DE MEUSE-VOIE SACREE ZA VILLERS	DM n°1 2019
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
dm du 14 novembre 2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7135 : Variation des stocks de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	480.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	480.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	480.00 €	500.00 €	0.00 €	20.00 €
INVESTISSEMENT				
D-355 : Produits finis	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1687 : Autres dettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20.00 €	0.00 €	20.00 €
Total Général		40.00 €		40.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée - section de fonctionnement
situation au 31/10/2019 taux d'érosion théorique = 83,33 %

ARTICLE	LIBELLES	BP 2019	ENCAISSE	EROSION theorique	EN COURS	EROSION REELLES
TOTAL DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT		5 578 005,66	OCT	83,33%	4 177 714,50	74,90%
73 et 74	FISCALITE ET DOTATIONS	3 428 135,66	OCT	83,33%	2 949 312,85	86,03%
73111	produits TH, TF, CFE, taxe addit FNR	3 260 329,00	OCT	83,33%	2 718 010,00	83,37%
7318	Rôles supplémentaires	0,00	OCT	83,33%	54 106,00	
73112	produits CVAE	320 505,00	OCT	83,33%	267 080,00	83,33%
73114	produits IFRER	390 559,00	OCT	83,33%	325 460,00	83,33%
73221	739221 73221- FN GIR	3 627,00	OCT	83,33%	3 023,00	83,35%
73113	Prod de la TASCOM	18 557,00	OCT	83,33%	15 460,00	83,31%
73223	FONDS PIC	150 000,00	OCT	83,33%	117 816,00	78,54%
73211	Att compensation positive	23 602,00	OCT	83,33%	19 918,08	84,39%
739211	Att compensation négative	-1 276 323,00	OCT	83,33%	-1 060 313,23	83,08%
739223	Reversement FPIC	-30 000,00	OCT	83,33%	0,00	0,00%
74124	DGF	190 000,00	OCT	83,33%	178 678,00	94,04%
74126	Dotation de compensation	237 000,00	OCT	83,33%	198 385,00	83,71%
748313	Etat DRCTP	0,00	OCT	83,33%	35 335,00	
74832	attrib FD TP	63 924,66	OCT	83,33%	0,00	0,00%
74833	allocation compensation CFE	6 073,00	OCT	83,33%	6 073,00	100,00%
74834	Etat - Comp exo TF	206,00	OCT	83,33%	206,00	100,00%
74835	Etat - Comp exo TH	70 076,00	OCT	83,33%	70 076,00	100,00%
70	PRODUITS DES SERVICES	801 982,00			517 322,91	64,51%
70845	Rembts frais de personnel	1 000,00	OCT	83,33%	681,75	68,18%
70875	Rembts frais de personnel / AG	60,00			0,00	
70848	Rembts autres frais / SMET	17 000,00	OCT	83,33%	19 445,36	114,38%
70848	Rembts Syndicat assainissement	6 000,00			0,00	
70878	Rembts Syndicat assainissement	600,00			0,00	
70878	Rembts sur charges (la Poste et ADMR/ILCG)	4 800,00	OCT	83,33%	2 441,96	50,87%
70872	Rembts budget annexe déchetterie (AG)	20 000,00	OCT	83,33%	10 214,24	51,07%
70841	Rembt frais adm générale du budget OM	20 000,00			0,00	
7062	Prestations école de musique	20 800,00	SEPT	75,00%	15 587,00	74,94%
70848	SMS AMBLY GENICOURT RANZIERES TROYON	1 700,00	OCT	83,33%	1 494,45	87,91%
70878	autres structures / école de musique	1 000,00	OCT	83,33%	1 081,16	108,12%
70878	Frais de scolarité BOUQUEMONT	8 000,00	OCT	83,33%	8 757,73	109,47%
70875	Participation OSCHES	2 500,00	OCT	83,33%	1 268,50	50,74%
70845	école DIEUE	1 200,00	OCT	83,33%	733,56	61,13%
70848	Participation SM 2 RIVES	70 040,00	OCT	83,33%	33 801,57	48,26%
70845	Ecole SOMMEDIUE	5 000,00	OCT	83,33%	2 070,27	41,41%
70878	ecole BELRUPT	100,00	OCT	83,33%	107,54	107,54%
7067	restauration cantine	50 000,00	OCT	83,33%	34 235,49	68,47%
7062	ARCATURE	2 000,00	OCT	83,33%	885,00	44,25%
7066	Participation multi-accueil DUGNY	45 000,00	SEPT	75,00%	34 539,31	76,75%
7066	Participation multi-accueil DIEUE	50 000,00	SEPT	75,00%	38 965,64	77,93%
7066	Participation petites vacances	13 000,00	SEPT	75,00%	10 337,67	79,52%
7066	Participation mercredis	15 050,00	SEPT	75,00%	9 864,35	65,54%
7066	Participation périscolaire VDM	167 000,00	SEPT	75,00%	150 550,85	90,15%
7067	Participation périscolaire MVS	38 000,00	SEPT	75,00%	29 082,80	76,53%
70632	ANIM'ÉTÉ	5 500,00	SEPT	75,00%	7 197,00	130,85%
70632	Participation centres aérés été	49 000,00	SEPT	75,00%	46 160,66	94,21%
70632	dispositif ados	1 500,00	SEPT	75,00%	2 193,00	146,20%
70841	Rembts budget annexe OM /ambassadeur	41 000,00			0,00	
70841	Rembts budget annexe OM / quote part personnel/RI	35 000,00			0,00	
70845	Rembts par RUPT	20 000,00	OCT	83,33%	15 879,65	79,40%
70875	Rembts par RUPT	400,00	OCT	83,33%	522,80	130,70%
70845	Rembts dus par communes / insertion	1 200,00			0,00	
70841	Rembt budget déchetterie (pers.)/insert	32 000,00			0,00	
70841	Rembts budget annexe tourisme	8 500,00			0,00	
70878	Rembt divers	70,00	OCT	83,33%	87,49	124,99%
70875	Rembts dus /communes ratt	4 000,00	OCT	83,33%	7 800,60	195,02%
70878	Rembts dus / habitat	5 700,00	OCT	83,33%	5 467,64	95,92%
	Rembts par autres collectivités	0	OCT	83,33%	0	
70878	Rembts dus maison santé DIEUE	37 341,00	OCT	83,33%	25 101,11	67,22%
70878	Rembts dus maison santé SOUILLY	921,00	OCT	83,33%	766,76	83,25%
75	PRODUITS DE GESTION	328 546,00			176 919,61	53,85%
752	Location 43 rue du Rattentout LA POSTE	7 600,00	DEC	100,00%	7 698,40	101,29%
752	Location 43 rue du Rattentout SMET	4 900,00	DEC	100,00%	4 900,93	100,02%

notifié en sept
2019 pour
157 088 €

notifié en jsept
2019 pour
-3 009 €

Notification le
3/04/2019 pour
217 530 €

notifié en juill
2019 pour
41 587 €

89,03%

ARTICLE	LIBELLES	BP 2019	ENCAISSE	EROSION theorique	EN COURS	EROSION REELLES
752	Location ADMR	2 500,00	OCT	83,33%	2 208,48	88,34%
7588	école de DIEUE	2 400,00	OCT	83,33%	2 003,28	83,47%
752	Location des logements	150 000,00	OCT	83,33%	129 628,98	86,42%
752	loyers maison de santé DIEUE	23 000,00	OCT	83,33%	20 127,91	87,51%
752	loyers meublés à DIEUE					
752	loyers maison de santé SOUILLY	1 740,00	OCT	83,33%	1 448,90	83,27%
752	Commerce de BELRUPT	2 170,00				
752	location terrain zone Haudiochamp	295,00				
752	Local atelier SOMMEDIEUE	0,00	OCT	83,33%	8 902,73	137,98%
752	Local zone BH (artisan)	87,00				
752	Local zone BH autres	20,00				
752	Location boulangerie Les Monthairons	3 880,00				
7551	Excédent des budgets annexes	129 822,00			0,00	
758	Diverses autres recettes	132,00			0,00	
74	SUBVENTIONS, PARTICIP.	1 012 533,00			522 081,95	51,56%
74718	Rembt ETAT/ASP	11 000,00	OCT	83,33%	10 550,62	95,91%
7473	Subventions Département école de musique	15 000,00			0,00	
7473	Subventions Département culture	4 000,00	DEC	100,00%	4 000,00	100,00%
74741	Subvention, participation communes	0,00			0,00	
74718	Rembt ETAT/ASP/insertion	233 205,00	OCT	83,33%	183 297,62	78,60%
74718	Rembt ETAT/ASP/insertion /modulation	0,00			0,00	
7473	Sub Départements moniteur insertion	36 000,00	OCT	83,33%	43 147,75	119,85%
7478	Ventes marchandises	10 000,00	SEPT	75,00%	8 858,50	88,59%
7477	Subventions FSE moniteur insertion	0,00			0,00	
74711	Participation sur MDSAP	13 300,00			0,00	
7472	Plan bibliothèque	0,00			0,00	
7472	Rembt frais de surveillance	1 000,00			0,00	
7472	rembt / osches	1 500,00			0,00	
7473	salles de sport, gymnase	9 000,00	DEC	100,00%	8 793,00	97,70%
74741	dispositif ados	2 375,00			0,00	
74751-8	participation CA GV	20 750,00			0,00	
7478	Prestations de service CAF et CEJ CAF	614 150,00			246 064,46	40,07%
7478	Subventions MSA/CEJ	0,00			0,00	
7478	dossier ANAH	20 000,00			13 684,00	68,42%
7472	7472 OPAH	17 153,00			0,00	
7472	ravalements de façades	0,00			0,00	
744	FCTVA sur dépenses bâtiments	4 100,00	50,00%		3 686,00	89,90%
7478	AUTRES	0,00			0,00	
77	Autres recettes	6 809,00			12 077,18	177,37%
773	Mandats annulés	5 809,00			8 839,87	152,18%
7713	dons ARCATURE	1 000,00			1 420,00	142,00%
	autres recettes	0,00			1 817,31	

TOTAL DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT						
		4 707 678,00			3 860 390,67	82,00%
011	Charges générales	1 359 660,00	OCT	83,33%	1 084 955,12	79,80%
	Charges de personnel	2 715 311,00	OCT	83,33%	2 283 309,31	84,09%
012	frais de personnel	2 738 561,00	OCT	83,33%	2 322 799,21	84,82%
013	atténuations de charges	23 250,00	SEPT	75,00%	39 489,90	169,85%
65	Charges de gestion courante	557 415,00	OCT	83,33%	423 608,23	76,00%
	Contingent incendie	299 494,00	OCT	83,33%	249 580,00	83,33%
	Indemn élus	90 100,00	OCT	83,33%	68 252,31	75,75%
	6541-42 Admssion non valeur	6 700,00	SEPT	75,00%	1 377,28	20,56%
	65548 SM3A, ententes Oise	30 463,00	SEPT	75,00%	16 031,54	52,63%
6574	subventions associations	50 490,00	OCT	83,33%	47 171,20	93,43%
	657341 et 8 autres participations	7 000,00	SEPT	75,00%	4 160,11	59,43%
6574	subventions écoles	10 368,00	DEC	100,00%	10 368,00	100,00%
6574	657 Subvention façades et abondements	61 000,00	SEPT	75,00%	26 532,00	43,50%
6574	subvention / hydraulique	1 500,00			0,00	
	Autres	300,00	SEPT	75,00%	135,79	45,26%
	Autres charges	75 292,00			68 518,01	91,00%
67441	dont Budget tourisme	29 602,00	DEC	100,00%	29 602,00	100,00%
6718	dont subvention cartes bus	10 000,00	SEPT	75,00%	4 120,00	41,20%
67441	subventions budget annexe LES SOUHESMES	13 190,00	DEC	100,00%	13 190,00	100,00%
6745	subventions interv économiques	20 000,00			10 000,00	50,00%
673	dont Titres annulés	2 500,00	SEPT	75,00%	11 606,01	464,24%